



Convention sur la diversité biologique

Distr.: générale
29 juin 2025
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Vingt-septième réunion

Panama, 20-24 octobre 2025

Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et incidences de ses évaluations sur les travaux menés au titre de la Convention

Note du secrétariat

I. Contexte

1. Dans sa décision [16/11](#) sur les questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a suggéré divers thèmes à examiner par la Plateforme en tant qu'évaluations supplémentaires potentielles dans le cadre de son programme de travail continu. La Conférence des Parties a pris note des informations contenues dans l'aperçu des évaluations antérieures et futures et, selon qu'il convient, des résultats attendus de la Plateforme, et a prié la Secrétaire exécutive de la Convention de, notamment, actualiser l'aperçu des résultats attendus antérieurs et futurs de la Plateforme et leur pertinence pour la prise de décisions au titre de la Convention, et de fournir des informations à jour sur les activités conjointes du secrétariat et de la Plateforme lors d'une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à chaque période intersessions.

2. À sa onzième session, tenue en décembre 2024, la Plénière de la Plateforme a approuvé les résumés à l'intention des décideurs des évaluations thématiques des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (« évaluation des interdépendances ») et des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (« évaluation du changement

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 août 2025).

** CBD/SBSTTA/27/1.

transformateur »), ainsi que la réalisation d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, comme indiqué dans le rapport de cadrage de l'évaluation¹.

3. Dans sa décision [16/11](#), la Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'examiner les futurs résultats de la Plateforme conformément au calendrier figurant dans l'annexe à la décision, qui, tant pour l'évaluation des interdépendances que pour l'évaluation du changement transformateur, devait être établi lors d'une réunion tenue avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties. L'examen du rapport de cadrage pour la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques n'était pas inscrit au calendrier, mais sera également effectué lors de la présente réunion, à la suite de l'inclusion du rapport de cadrage dans la décision IPBES-11/1.

4. La présente note contient un aperçu des résultats récemment adoptés par la Plateforme (sect. II), un résumé de la collaboration entre la Plateforme et la Convention (sect. III et annexe, cette dernière contenant un calendrier actualisé) et des recommandations à examiner par l'Organe subsidiaire (sect. IV). Des informations supplémentaires sur chaque résultat sont fournies dans trois additifs à la présente note, comme suit :

a) Examen des conclusions de l'évaluation des interdépendances et de leurs incidences sur les travaux menés au titre de la Convention (CBD/SBSTTA/27/3/Add.1) ;

b) Examen des conclusions de l'évaluation du changement transformateur et de leurs incidences sur les travaux menés au titre de la Convention (CBD/SBSTTA/27/3/Add.2) ;

c) Examen du rapport de cadrage pour une deuxième évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques et de ses incidences sur les travaux menés au titre de la Convention (CBD/SBSTTA/27/3/Add.3).

II. Aperçu des résultats attendus récemment adoptés par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

5. Dans sa décision IPBES-11/1, la Plénière de la Plateforme a approuvé le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation des interdépendances et en a accepté les chapitres, y compris leurs résumés analytiques. Dans le résumé à l'intention des décideurs, les auteurs ont examiné les liens d'interdépendance entre la perte de biodiversité, l'insécurité hydrique et alimentaire, les risques pour la santé et les changements climatiques. Une synthèse du résumé et de sa pertinence pour les travaux entrepris au titre de la Convention figure dans le document CBD/SBSTTA/27/3/Add.1.

6. Dans la même décision, la Plénière de la Plateforme a également approuvé le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation du changement transformateur et en a accepté les chapitres, y compris leurs résumés analytiques. Dans le résumé à l'intention des décideurs, les auteurs ont défini le changement transformateur et analysé les moyens de le promouvoir. Une synthèse du résumé et de sa pertinence pour les travaux menés au titre de la Convention figure dans le document CBD/SBSTTA/27/3/Add.2.

7. Dans la même décision, la Plénière de la Plateforme a également approuvé la réalisation d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, comme indiqué dans le rapport de cadrage annexé à la décision. L'objectif général de la deuxième évaluation mondiale est d'évaluer les connaissances pertinentes qui sont devenues disponibles depuis la publication de la première évaluation mondiale, en 2019, en vue d'atteindre les objectifs de durabilité et de vivre en harmonie avec la nature. La deuxième évaluation mondiale devrait être examinée par la Plénière à sa quinzième session, en 2028. Il sera donc possible de prendre en considération les conclusions de la deuxième évaluation mondiale pour l'examen mondial des progrès collectifs

¹ Décision IPBES-11/1 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, par. 3 à 5.

accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui sera mené lors de la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties, en 2030. Un résumé du rapport de cadrage et de sa pertinence pour les travaux menés au titre de la Convention figure dans le document CBD/SBSTTA/27/3/Add.3.

8. Dans la même décision, la Plénière de la Plateforme a adopté des dispositions relatives à la collaboration de la Plate-forme avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Ces dispositions sont fondées sur des suggestions supplémentaires présentées par les membres de la Plateforme concernant des questions thématiques ou méthodologiques liées à la diversité biologique et aux changements climatiques qui pourraient bénéficier d'une collaboration entre les deux entités. La Plénière a également décidé d'organiser un atelier de la Plateforme sur la biodiversité et les changements climatiques à l'appui de la deuxième évaluation mondiale. Elle a invité la Secrétaire exécutive de la Plateforme à étudier les possibilités pour celle-ci de partager les informations pertinentes qui pourraient contribuer à la mise en œuvre de la décision [16/22](#) de la Conférence des Parties sur la biodiversité et les changements climatiques

9. La Plénière de la Plateforme a approuvé les plans de travail pour la mise en œuvre du programme de travail continu jusqu'en 2030 pour la période intersessions entre ses onzième et douzième sessions (c'est-à-dire entre 2024 et 2026). Les plans de travail comprennent :

a) L'organisation de dialogues en ligne à l'appui des examens externes du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation sur les entreprises et la biodiversité et de l'évaluation méthodologique sur la surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux êtres humains (« évaluation de la surveillance ») et la tenue de la huitième réunion du forum sur le renforcement des capacités sur un thème à déterminer au troisième trimestre 2025 (objectif 2 du plan de travail : renforcement des capacités) ;

b) Des activités visant à maintenir la politique de gestion des données et des connaissances et à poursuivre l'examen de la mise en œuvre de l'approche visant à reconnaître et à utiliser les savoirs autochtones et locaux dans le cadre de la Plateforme (objectif 3 du plan de travail : travaux avancés sur les connaissances et les données) ;

c) Des activités visant à garantir que les rapports d'évaluation et autres produits de la Plateforme sont pertinents pour les politiques, en appuyant l'utilisation par les décideurs des rapports d'évaluation achevés et autres produits qui soutiennent les scénarios et modèles d'évaluation, et en catalysant la poursuite de l'élaboration de scénarios et modèles pour les évaluations futures (objectif 4 : appui aux politiques).

10. À sa douzième session, prévue en février 2026, la Plénière de la Plateforme devrait examiner l'évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (évaluation des entreprises et de la biodiversité). À sa treizième session, prévue au second semestre 2026, la Plénière devrait examiner l'évaluation de la surveillance.

11. Le rapport de la Plénière de la Plateforme sur les travaux de sa onzième session est disponible en ligne dans les six langues officielles des Nations Unies².

III. Collaboration entre la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et la Convention sur la diversité biologique

12. Dans sa décision [16/11](#), la Conférence des Parties a invité la Plateforme à examiner une demande concernant d'éventuelles évaluations supplémentaires dans le cadre de son programme de

² Voir www.ipbes.net/events/ipbes-11.

travail continu, que le secrétariat de la Convention a transmise au secrétariat de la Plateforme pour examen à la douzième session de la Plénière de la Plateforme.

13. Les secrétariats de la Convention et de la Plateforme ont poursuivi leurs activités conjointes et leur appui mutuel. En particulier, le secrétariat de la Convention a fait des exposés lors de deux manifestations organisées par la Plateforme: un exposé sur le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, lors d'un webinaire destiné aux auteurs de l'évaluation du suivi; et un exposé sur la pertinence d'une planification spatiale intégrée tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique pour la préservation de la biodiversité, ainsi que sur les liens avec l'évaluation, lors d'un webinaire destiné au Groupe d'experts multidisciplinaire de la Plateforme. L'auteur principal coordonnateur de l'évaluation des interdépendances a présenté les conclusions de l'évaluation lors d'un webinaire sur le Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé organisé par le secrétariat de la Convention. Un représentant de la Plateforme a également participé à la réunion du Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité qui s'est tenue le 21 février 2025.

14. Le Président de l'Organe subsidiaire et des représentants du secrétariat de la Convention ont participé à la onzième session de la Plénière de la Plateforme, tenue du 10 au 16 décembre 2024, ainsi qu'aux vingt-troisième et vingt-quatrième réunions du Groupe multidisciplinaire d'experts, tenues respectivement du 7 au 14 avril et du 8 au 14 juillet 2025. En outre, le secrétariat de la Convention a apporté sa contribution aux documents de séance relatifs à la question de la participation des parties prenantes élaborés pour les vingt-troisième et vingt-quatrième réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire.

15. Le secrétariat de la Convention a publié plusieurs notifications afin de partager les informations relatives aux travaux entrepris dans le cadre de la Plateforme et continuera à le faire.

16. Un atelier sur les évaluations adoptées par la Plateforme en 2024 et les évaluations à venir se tiendra le 18 octobre 2025, juste avant la présente réunion.

IV. Recommandations

17. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être recommander à la Conférence des Parties, à sa dix-septième réunion, d'adopter une décision libellée comme suit.

La Conférence des Parties,

Rappelant ses décisions [XII/25](#) du 17 octobre 2014, [15/13](#) et [15/19](#) du 19 décembre 2022 et [16/11](#) du 1^{er} novembre 2024,

Notant que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal¹ vise à donner suite au *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques,

Rappelant que le Cadre citait certains des principaux messages du premier rapport de l'évaluation mondiale, en particulier : « Il est possible de conserver, de restaurer et d'utiliser la nature de manière durable tout en réalisant d'autres objectifs sociétaux au niveau mondial si des mesures urgentes et concertées sont prises pour promouvoir un changement transformateur »,

1. *Accueille avec satisfaction le Rapport de l'évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé* (évaluation des interdépendances) de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

¹ Décision 15/4, annexe.

2. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones et communautés locales, les organisations compétentes et les parties prenantes à prendre des mesures pour promouvoir et mettre en œuvre une approche synergique et globale en faveur de la biodiversité et des autres éléments interdépendants, selon qu'il convient ;

3. *Encourage* les Parties et les autres parties prenantes concernées à :

a) Sensibiliser aux liens entre les différents éléments interdépendants ;

b) Appuyer les recherches futures et la collecte de données visant à mieux comprendre l'état et les tendances des interactions entre les éléments interdépendants et les compromis possibles² ;

c) Déterminer les options stratégiques et financières pour promouvoir les synergies entre les éléments interdépendants³ ;

d) Promouvoir la participation d'un large éventail d'autorités gouvernementales au niveau national, ainsi que d'autres parties prenantes, notamment les acteurs infranationaux, les peuples autochtones et communautés locales, les femmes, les jeunes et le secteur privé ;

4. *Encourage* la coordination entre les organisations internationales compétentes et les parties prenantes dont les travaux portent sur divers éléments interdépendants ;

5. *Accueille avec satisfaction le Rapport de l'évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité* (évaluation du changement transformateur) de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

6. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones et communautés locales, les organisations compétentes et les parties prenantes à prendre des mesures pour intégrer les principes clés du changement transformateur dans leurs stratégies et leurs actions, selon qu'il convient ;

7. *Encourage* les Parties et les acteurs concernés, en particulier, à :

a) Sensibiliser à la nécessité d'un changement transformateur pour atteindre les cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal d'ici à 2030, afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité ;

b) Promouvoir et appuyer la mise en œuvre par tous les gouvernements et les parties prenantes concernées des stratégies et des mesures connexes recensées dans l'évaluation pour susciter un changement transformateur ;

c) Évaluer la contribution des politiques de conservation au changement transformateur et, si nécessaire, faire en sorte qu'elles soient plus inclusives, mieux dotées en ressources et axées sur les lieux de grande valeur pour la nature et les populations, et mieux reconnaître les droits des peuples autochtones et communautés locales ;

d) Encourager les gouvernements et les organisations compétentes à mettre en œuvre un changement transformateur dans les secteurs les plus responsables de la perte de biodiversité ;

e) Encourager les gouvernements, les organisations de la société civile et toutes les autres organisations compétentes à prendre en considération les conclusions de l'évaluation du

² Un compromis est défini dans le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation des interdépendances comme l'amélioration d'un résultat souhaitable pour un élément entraînant une détérioration d'un autre élément.

³ La synergie est définie dans le résumé à l'intention des décideurs politiques de l'évaluation des interdépendances comme le renforcement d'un résultat souhaitable pour un élément, conduisant au renforcement d'un autre élément.

changement transformateur, qui constitue une approche systémique nécessitant la participation de tous les acteurs et secteurs ;

8. *Se félicite* de l'approbation de la réalisation d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, dont le résumé à l'intention des décideurs sera examiné par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques en 2028 ;

9. Encourage les Parties à participer à l'élaboration du deuxième rapport de l'évaluation mondiale, notant la pertinence de cette évaluation pour les travaux entrepris au titre de la Convention sur la diversité biologique⁴, y compris l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal qui sera examiné à la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties ;

10. *Invite* la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à élaborer des messages simples, ciblés et utiles pour l'élaboration des politiques afin de faciliter l'utilisation des évaluations au niveau national par les Parties.

18. En outre, l'Organe subsidiaire pourrait envisager d'inclure des dispositions relatives aux évaluations des interdépendances et du changement transformateur dans d'autres recommandations pertinentes, notamment celles qui concernent les changements climatiques, l'agriculture et la santé.

⁴ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 1760, n° 30619.

Annexe

Calendrier des évaluations de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et de leur examen dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (2024-2030), tel que mis à jour après la onzième session de la Plénière de la Plateforme*

<i>Numéro et date de la session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques^a</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Date d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et par la Conférence des Parties à la Convention</i>
Onzième session (2024)	Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé («évaluation des interdépendances »)^b Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (« évaluation du changement transformateur »)^c Rapport de cadrage pour la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques^d	Vingt-septième réunion de l'Organe subsidiaire (2025)
Douzième session (2025)	Évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard (« évaluation des entreprises et de la biodiversité ») ^e	Vingt-huitième réunion de l'Organe subsidiaire (2026)
Treizième session (2027)	Évaluation méthodologique de la surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (« évaluation de la surveillance ») ^f	Réunion de l'Organe subsidiaire avant la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties (2028) et dix-huitième réunion de la Conférence des Parties (2028)
Quatorzième session (2027)	Évaluation méthodologique de l'aménagement intégré du territoire tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique	Réunion de l'Organe subsidiaire avant la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties et dix-huitième réunion de la Conférence des Parties (2028)
Quinzième session (2028)	Deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques	Réunion de l'Organe subsidiaire avant la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties et dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties (2030)
Seizième session (2029)	Thème d'évaluation à déterminer lors de la douzième session de la Plénière de la	Réunion de l'Organe subsidiaire avant la dix-neuvième réunion de la Conférence

* Le calendrier initial a été publié en annexe à la décision 16/11.

<i>Numéro et date de la session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques^a</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Date d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et par la Conférence des Parties à la Convention</i>
	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	des Parties et dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties (2030)

^a Les dates des prochaines sessions sont données à titre indicatif.

^b Voir www.ipbes.net/nexus-assessment.

^c Voir www.ipbes.net/transformation-change-assessment.

^d Voir www.ipbes.net/second-global-assessment.

^e Voir www.ipbes.net/business-impact.

^f Voir www.ipbes.net/monitoring-assessment.